



La Présidente

Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2018-03

Assemblée Plénière du 12 septembre 2018

Approbation du projet d'organisation de la consultation du public,
des questions importantes, du calendrier et du programme de tra-
vail pour le SDAGE 2022-2027

L'An Deux Mille dix-huit et le vendredi douze septembre à neuf heures trente s'est tenue à la salle Emile Maurice de l'ex-hôtel du Département à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLÉ, représentant le Préfet de la Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le Directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- Mme Amalia HARISMENDY du Parc Naturel Marin, représentant l'Agence Française de la Biodiversité,

- M. Pierre VERRY, représentant de l'Office National des Forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie Michèle Moreau, Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture, à Mme TOULON,
- Mme Marie BUISSON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement à Mme TOULON,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée à Mme BRASSY,
- M. le directeur de la DAAF, à Mme CHEVASSUS.

Membres excusés :

- M. Marcelin NADEAU, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nathalie GUILLIER-TUAL, représentant de l'industrie,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement.

Membres absents :

- Mme Nadine RENARD, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant les pêcheurs en eau douce.

Assistait de Droit :

- Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – Animatrice du Contrat de rivière du Galion,
- Mme Arielle PRIAM – Représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Loïc MANGEOT - Directeur Adjoint de l'Office de l'Eau ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Michel HAUUY - Chef du SPEB – DEAL ; M. Christophe GROS - Chef de pôle eaux et milieux aquatiques - DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - Chargé de mission - DEAL ; Mme Clarisse COURTY – Chargée de mission – DEAL ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; M. Florian LABADIE – Créocéan ; Mme Laurence LOUISON – Mission eau – CACEM ; Mme Hélène M'BOLIDI-BARON – Directrice Ecologie – CACEM ; M. Fabian RATEAU – ONF ; M. Guillaume RAIMBAUD – ODE – Observatoire de l'eau ; Mme Jessica CRILLON – PNNM - AFB.

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 371-3, et R. 213-50 et suivants ;

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et ses textes modificatifs du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, notamment son article 14 ;

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles R212-1 et R212-6 relatifs à la consultation du public sur les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures ;

Considérant la présentation faite en séance plénière ;

Le Comité de l'eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 :

Le projet d'organisation de la consultation du public, les questions importantes, le calendrier et le programme de travail présentés avec les observations retenues sont approuvés à l'unanimité.

Article 2 :

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et l'Office de l'Eau sont chargés de finaliser les outils de cette consultation et d'en assurer la réalisation dans le respect des délais nationaux.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 12 septembre 2018.

La présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL